

CANADA

DOCUMENT DE TRAVAIL

Éléments d'une ligne de conduite à suivre dans le cas des stocks de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires

Le Canada continue de croire qu'un Traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles (FMCT) fait partie intégrante d'un programme complet de désarmement nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires visant à éliminer les armes nucléaires ainsi que les stocks connexes de matières fissiles à des fins d'armement. La valeur d'un FMCT est donc plus grande s'il permet de résoudre correctement le problème des stocks existants. En 1999, le Canada a présenté le document de travail CD/1578, qui traitait d'une approche de la question des stocks de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Afin d'aider la CD à se pencher sur un éventuel FMCT, le Canada a révisé ce document afin de rendre compte de l'évolution des sept dernières années. Notre pays voulait aussi s'assurer que les recommandations sont pertinentes dans la conjoncture internationale actuelle.

Le document CD/1578 reconnaissait les susceptibilités concernant la question des stocks. Nous restons conscients que tout éventuel FMCT imposerait des obligations, principalement aux États qui possèdent actuellement des matières fissiles non placées sous la garantie de l'AIEA ou d'autres mécanismes de vérification comparables. Nous sommes également conscients de la nécessité de trouver un compromis entre les États qui considèrent que les stocks existants de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires devraient être visés par un FMCT et ceux qui ne sont pas de cet avis.

Les auteurs du document proposaient d'examiner la question des stocks dans un processus distinct mais parallèle aux négociations sur le FMCT, étant entendu que ces négociations se fonderaient sur le mandat de Shannon. Depuis 1999, les membres de la CD ne s'entendent plus sur le mandat de

Shannon pour amorcer les négociations d'un FMCT. Si un autre mandat pour des négociations d'un FMCT devait finalement faire l'objet d'un consensus au sein de la CD, il faudrait peut-être réexaminer l'approche axée sur un examen distinct mais parallèle de la question des stocks.

L'approche proposée par le Canada dans le document CD/1578 consistait à examiner quatre types de mesures possibles complémentaires à un FMCT, et elle est maintenue dans le présent document de travail. Ces quatre mesures sont les suivantes :

- a) accroître la transparence
- b) déclarer les matières fissiles excédentaires
- c) soumettre les matières fissiles excédentaires à la vérification
- d) éliminer les matières fissiles excédentaires

A. ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE

Depuis la publication du document CD/1578, les quatre États dotés d'armes nucléaires qui avaient déjà annoncé à ce moment-là un moratoire unilatéral sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ont indiqué qu'ils l'avaient maintenu. Certains ont présenté des données détaillées sur leurs stocks distincts de plutonium et d'uranium hautement enrichi (UHE). Ce sont des nouvelles positives qui peuvent inciter les autres États à suivre cet exemple, États dont les stocks de matières fissiles ne sont pas visés par les garanties de l'AIEA ou d'autres mécanismes de vérification comparables.

Les intervenants sont d'avis que les stocks des États-Unis et de la Fédération de Russie demeurent beaucoup plus élevés que le total combiné du reste du monde. Mais il est évidemment impossible de le confirmer si les données indiquées ci-dessus ne sont pas communiquées. Il serait logique que ces deux États se concertent et prennent les devants en fournissant des renseignements transparents sur leurs stocks. Cette concertation serait utile pour résoudre le problème, mais elle pourrait également contribuer grandement aux mesures de plus grande portée en faveur de la non-prolifération et du désarmement, en plus d'aider considérablement à renforcer la confiance.

Les stocks des autres États qui possèdent des matières fissiles non soumises à vérification sont beaucoup moins élevés que ceux des États-Unis ou de la Fédération de Russie, mais ils n'en demeurent pas moins importants. Le Royaume-Uni a donné un bel exemple en présentant une comptabilité historique de ses stocks d'UHE et de plutonium. Les autres États de cette catégorie pourraient profiter d'un examen de la documentation britannique et préparer leurs propres processus internes afin de pouvoir présenter eux aussi des déclarations de leurs stocks (s'ils ne sont pas déjà en mesure de le faire). Un autre modèle de déclaration pourrait être celui proposé dans l'INFCIRC/549, que les États utilisent actuellement pour déclarer leurs stocks de plutonium civil séparé (et, dans

certain cas, d'UHE). Un tel mécanisme pourrait être élargi de manière à viser tous les stocks de plutonium séparé et d'UHE, civil et militaire. Tel qu'indiqué dans le document CD/1578, il est important de jeter dès maintenant les bases d'une telle déclaration. Si cette dernière n'est pas émise immédiatement, le temps et des changements de personnel pourraient faire en sorte qu'il sera plus tard difficile de reconstituer la suite des événements.

Recommandations :

1. Tous les États possédant des stocks de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires devraient prendre les mesures suivantes, unilatéralement ou avec les autres, afin de renforcer la confiance :

- a) publier une liste détaillée de leurs stocks (y compris, le type, la quantité, etc.);
- b) mettre à jour et publier régulièrement cette liste, qui constituerait une importante mesure de transparence.

Les États-Unis et la Fédération de Russie, ainsi que les États possédant les stocks les plus importants, ont la responsabilité spéciale de continuer à travailler ensemble dans ce domaine.

2. Les États de cette catégorie qui ne sont pas en mesure de publier une telle liste devraient néanmoins effectuer une vérification approfondie de leurs stocks dans le but de mettre en place un tel mécanisme, en prenant bien soin de protéger les renseignements historiques précieux pour une utilisation future.

B. DÉCLARER LES MATIÈRES FISSILES EXCÉDENTAIRES

Le document CD/1578 faisait remarquer qu'en 1999, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Fédération de Russie avaient déclaré posséder des matières fissiles en plus de celles qui avaient été déclarées pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Depuis lors, les États-Unis ont émis en 2005 une déclaration supplémentaire, faisant état d'un excédent de 200 tonnes d'UHE. Il n'y a pas eu d'autre déclaration de matières fissiles excédentaires, ni du Royaume-Uni ni de la Fédération de Russie, ni d'autres États qui possèdent des stocks pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Il n'est pas certain non plus que ces États, sauf les États-Unis, ont sérieusement évalué la possibilité de faire des déclarations supplémentaires au cours des sept dernières années. Même si un tel examen avait conclu qu'il n'y a pas de matières fissiles supplémentaires à déclarer pour le moment, il y aurait des avantages à rendre cette conclusion publique, en particulier si elle était accompagnée de la confirmation que ces États ne maintiennent qu'une capacité minimale de dissuasion nucléaire. Cette déclaration d'absence d'excédent permettrait de démontrer que : a) l'État visé a examiné la question avec soin; b) qu'il a effectué un dénombrement détaillé des stocks; c) qu'il n'envisage aucune augmentation importante de son arsenal nucléaire.

Recommandation :

3. Tous les États qui maintiennent des stocks de matières fissiles non soumises aux vérifications pertinentes devraient effectuer des analyses détaillées de leurs stocks actuels de matières fissiles et déclarer publiquement soit les quantités (supplémentaires) de matières fissiles en plus de celles qui servent à la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, soit que l'examen a démontré qu'il n'y a pas de matières excédentaires pour le moment et que ces États n'ont pas l'intention d'accroître sensiblement leur arsenal nucléaire.

C. SOUMETTRE LES MATIÈRES FISSILES EXCÉDENTAIRES À LA VÉRIFICATION

Les matières excédentaires devraient être considérées comme des matières civiles et, par conséquent, être placées sous la garantie de l'AIEA. Cette vérification serait facilitée si la déclaration indiquait également les lieux/installations où se trouvent les matières excédentaires. Les préoccupations relatives à cette vérification devraient être limitées, étant donné qu'il s'agit uniquement de matières déjà volontairement déclarées excédentaires, ce qui signifie que les quantités sont déjà du domaine public. Il serait aussi possible de réduire davantage ces préoccupations en s'assurant que les activités de vérification ne débutent que lorsque les matières nucléaires ne sont plus d'une qualité ou d'une forme utile pour la fabrication d'armes nucléaires, par exemple, à l'étape du mélange.

Parmi les États qui ont déclaré des matières fissiles excédentaires, le Royaume-Uni a indiqué que les 4,4 tonnes d'UHE excédentaire qu'il a déclarées sont placées sous la garantie d'Euratom, tandis que 10 tonnes d'UHE américain et 2 tonnes de plutonium américain excédentaires restent placés sous la garantie de l'AIEA. Les matières excédentaires de la Fédération de Russie ne sont pas assujetties aux garanties officielles mais le mélange d'UHE excédentaire s'effectue de concert avec les États-Unis.

Malheureusement, l'Initiative trilatérale, qui visait notamment à assurer la vérification internationale du plutonium excédentaire américain et russe tout en protégeant les renseignements confidentiels, a échoué. Même si les États-Unis, la Fédération de Russie et l'AIEA ont élaboré un accord modèle, y compris des procédures de vérification pertinentes, aucune matière fissile n'a été fournie jusqu'ici conformément à cet accord. L'Initiative trilatérale constitue néanmoins un moyen logique de s'assurer que les matières fissiles déclarées excédentaires par la Fédération de Russie et les États-Unis ne sont pas affectées aux programmes d'armement, tout en pouvant servir de modèle aux autres États qui déclarent des matières fissiles excédentaires.

Tel qu'indiqué dans le document CD/1578, il faut évaluer les répercussions financières d'une vérification active des stocks excédentaires.

Recommandations :

4. Les États qui possèdent des matières fissiles excédentaires, et les ont déclarées, devraient les soumettre à la vérification internationale, s'ils ne l'ont pas déjà fait.

5. Les négociations sur l'accord modèle de l'Initiative trilatérale devraient être menées à terme et des accords devraient être conclus entre les États-Unis, la Fédération de Russie et l'AIEA. L'accord modèle de l'Initiative trilatérale devrait également servir de modèle aux autres États qui déclarent des matières fissiles excédentaires.

D. ÉLIMINER LES MATIÈRES FISSILES EXCÉDENTAIRES

Les matières fissiles déclarées excédentaires doivent ensuite être éliminées d'une manière qui rend impossible leur réutilisation pour fabriquer des armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Depuis 1999, l'expérience a démontré que l'élimination de l'UHE et du plutonium présente des difficultés différentes. Les résultats obtenus à ce jour révèlent que l'on peut éliminer plus rapidement l'UHE. Néanmoins, les progrès récents des nouvelles initiatives sur le cycle du combustible nucléaire laissent entrevoir des possibilités accrues quant à l'élimination du plutonium.

Aux États-Unis et en Russie, l'élimination de l'UHE avance rapidement, principalement en mélangeant l'UHE excédentaire à l'uranium faiblement enrichi destiné à des réacteurs civils. À la fin de 2005, la Fédération de Russie aurait mélangé environ 269 des 500 tonnes déclarées excédentaires en 1993, tandis que les États-Unis avaient fait la même chose pour environ 60 des 174 tonnes déclarées excédentaires avant 2005 (c.-à-d. sans tenir compte de la plus récente déclaration). Mais environ 20 tonnes de la quantité que les États-Unis avaient déjà déclarée excédentaire auparavant, ne peuvent être éliminées par ce procédé. L'élimination finale des 200 tonnes indiquées dans la plus récente déclaration des États-Unis en 2005 n'a pas été confirmée, mais l'on croit comprendre qu'au moins 20 tonnes devraient être mélangées à des fins civiles; les 180 tonnes qui restent devraient servir de combustible naval ou d'autre type de combustible nucléaire. La participation de l'industrie commerciale dans le mélange et la commercialisation de ces matières a contribué à renforcer la confiance, parce qu'elle amène une ouverture et une transparence accrues.

L'élimination du plutonium s'est avérée plus compliquée et a donc été plus lente. Dans un accord bilatéral conclu en septembre 2000, les États-Unis et la Fédération de Russie ont convenu d'éliminer 34 tonnes de plutonium militaire. La Fédération de Russie et les États-Unis ont également convenu de convertir une partie de leurs stocks de plutonium excédentaire sous forme d'oxyde et de le mélanger à de l'oxyde d'uranium pour fabriquer du combustible à base de mélange d'oxyde (MOX) destiné aux réacteurs. Mais la construction des installations nécessaires pour la conversion n'a pas encore débuté, malgré l'engagement bienvenu des États participant au partenariat mondial d'appuyer l'élimination du plutonium russe excédentaire. Il n'y a eu aucune indication sur l'élimination des matières déclarées excédentaires par le Royaume-Uni.

Recommandations :

6. Les États qui possèdent des stocks déclarés de matières fissiles excédentaires devraient s'engager à les éliminer rapidement et à les entreposer de manière sûre, de préférence, sous une forme qui se prête moins à la fabrication d'armes nucléaires.

7. Les programmes d'élimination de l'UHE devraient être accélérés afin de mélanger l'UHE excédentaire le plus rapidement possible.
 8. L'application de l'accord conclu entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur l'élimination du plutonium, avec l'aide des autres États du G8, devrait débiter immédiatement.
 9. L'élaboration de nouvelles solutions techniques au problème de l'élimination du plutonium excédentaire devrait se poursuivre dans le contexte des nouvelles initiatives sur le cycle du combustible nucléaire.
-